



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 janvier 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 janvier 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 janvier 2006

**Acompte de trésorerie dans le cadre de l'Ensemble Socioculturel
Niortais**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2006

DELIBERATION D20060004

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le nouvel édifice socioculturel niortais poursuit sa construction. L'association Ensemble Socioculturel Niortais (ESN) a été créé et les 8 associations territoriales (Centre Socioculturel) également.

Les opérations administratives et financières sont nombreuses et complexes. Aussi l'année 2006 va être une année transitoire de superposition de l'ancienne organisation et de la nouvelle, le temps de règlement de ces difficultés. Ainsi, les agréments CAF centres sociaux seront délivrés aux associations territoriales à leur échéance, soit en 2007. En attendant, c'est l'association des Maisons Pour Tous qui continue à en être titulaire.

Ces associations que nous soutenons de manière significative apportent une contribution essentielle au niveau :

- de la qualité du lien social
- de l'accès aux loisirs
- de la participation des habitants

au niveau de tous les publics. Il convient donc de maintenir notre effort et de les accompagner dans cette année transitoire en attendant le basculement opérationnel vers le dispositif définitif.

Il est proposé d'exécuter des acomptes sur les subventions 2006, selon les modalités suivantes :

- 36 080 € pour chaque Association Centre Socioculturel porteuse d'une structure Maison Communal de la Citoyenneté. Il s'agit du Centre Socioculturel Centre Ville, du Centre Socioculturel Tour Chabot /Gavacherie et du Centre Socioculturel Saint Florent/Goise.
- 72 160 € pour le Centre Socioculturel Grand Nord porteur de 2 structures Maisons Communales de la Citoyenneté.

Afin qu'elles puissent faire face en ce début d'année à leurs charges et notamment de personnel.

- 644 953 € à l'association des Maisons Pour Tous.

D'ici juin, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur les conventions 2006 et sur la subvention définitive.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver ces acomptes.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions et à verser les acomptes suivants :

Le Centre Socioculturel Centre Ville pour un montant de 36 080 €

Imputation budgétaire : 65 4221 6574

Le Centre Socioculturel Gavacherie/Tour Chabot pour un montant de 36 080 €

Imputation budgétaire : 65 4221 6574

Le Centre Socioculturel Saint Florent/Goise de pour un montant de 36 080 €

Imputation budgétaire : 65 4221 6574

Le Centre Socioculturel Grand Nord pour un montant de 72 160 €

Imputation budgétaire : 65 4221 6574

La Fédération des Maisons Pour Tous pour un montant de 644 953 €

Imputation budgétaire : 65 4221 6574

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)